

Canada sur les répercussions pour le marché du travail canadien.

L'alinéa 19(1)h) a été modifié pour dispenser des exigences relatives au permis de travail les vendeurs qui entrent au Canada pour vendre des biens à des commerçants de détail, lorsqu'est sollicitée l'autorisation de séjour pour moins de 90 jours.

L'alinéa 19(3)1) a été modifié pour permettre aux artistes de spectacle, qui viennent au Canada à seule fin de s'y produire, de présenter une demande de permis de travail à leur arrivée au Canada.

Le paragraphe 14(2) a été modifié pour supprimer les exigences relatives au passeport pour les visiteurs qui sont soit des citoyens américains venant au Canada en provenance de tout pays, soit des résidents permanents des États-Unis qui y retournent via le Canada en provenance de Saint-Pierre-et-Miquelon, soit encore des résidents du Groënland. (Il existe depuis longtemps des échanges entre les résidents groenlandais (surtout Inuit) et les résidents du Nord du Canada. Le fait qu'ils soient obligés d'obtenir un passeport leur cause d'inutiles difficultés...)

Visas de visiteurs

L'annexe II dont il est question à l'article 13 a été modifié afin de:

1. Supprimer l'exigence relative au visa de visiteur pour:

- les résidents permanents américains entrant au Canada en provenance de Saint-Pierre-et-Miquelon;

- les forces étrangères présentes au Canada;

- les titulaires d'un permis de séjour pour étudiant ou d'un permis de travail en cours de validité qui reviennent au Canada après une visite dans un territoire adjacent; et les agents diplomatiques et les fonctionnaires consulaires étrangers qui effectuent plusieurs voyages au Canada et à l'extérieur du pays pendant leur affectation officielle.

2. Exiger des citoyens de Cuba, de l'Équateur, d'El Salvador, du Ghana et de l'Ouganda qu'ils obtiennent des visas de visiteurs à l'étranger avant de venir au Canada à titre de visiteurs.

M. Joe Greene, sénateur, est décédé à Ottawa le 23 octobre. Il était âgé de 58 ans. M. Greene avait été ministre de l'Agriculture (1965-1968) puis ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Il avait dû démissionner en 1972 pour des raisons de santé.

Les indicateurs économiques: du bon et du mauvais

Depuis quelque temps, il est assez difficile de s'y reconnaître parmi les signaux émis par l'économie canadienne, car certains indicateurs traduisent une bonne performance tandis que d'autres paraissent relativement faibles.

Le marché du travail est un secteur où la confusion est assez évidente. Comme le montre le graphique, le taux d'emploi et le taux de chômage sont tous deux proches de leur niveau record. L'emploi a fortement augmenté cette année: en juillet, le nombre de personnes ayant un emploi a progressé au taux annuel de 7,6 p.c., chiffre remarquable, et le taux d'emploi a ainsi atteint 57,5 p.c., soit seulement 0,1 p.c. de moins que le maximum absolu atteint il y a quatre ans. En même temps, bien qu'il ait légèrement diminué, le taux de chômage était de 8,4 p.c. en juillet, soit seulement 0,2 p.c. de moins que le chiffre record pour l'après-guerre enregistré au cours des quatre mois précédents...

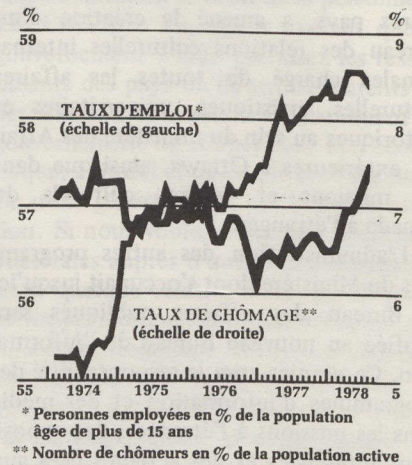
Dans le secteur de l'inflation, la situation est également ambivalente. D'après l'indice général des prix à la consommation, l'inflation s'accélère dangereusement. En juillet, le taux annuel désaisonnalisé était de 9,8 p.c., contre 8,4 p.c. en avril et 9 p.c. en janvier. Cependant, ces chiffres proviennent de très fortes augmentations des prix de l'alimentation qui ont progressé en juillet au taux annuel de 37,6 p.c. et ont ainsi augmenté de 20 p.c. en un an. En fait, si l'on exclut l'alimentation, tous les autres articles ont augmenté au taux annuel de 7,4 p.c. durant le mois. Il est intéressant de noter que pour les six premiers mois de l'année, le taux d'inflation au Canada, si l'on exclut l'alimentation, n'a été que de 5,9 p.c....

Dans le domaine des salaires, la situation s'améliore également, car les salaires négociés n'ont augmenté au deuxième trimestre 1978 que de 6,4 p.c. contre 6,6 p.c. au premier trimestre...

De son côté, l'indice de la production industrielle, en juin, a progressé au taux annuel de 6 p.c. et la hausse est de 4,5 p.c. pour l'ensemble du deuxième trimestre.

Les ventes au détail ont également progressé récemment, sans doute à la suite des réductions de la taxe de vente. Par exemple, elles ont progressé en juin

Le Marché du Travail: Une situation Paradoxe



au taux annuel de 32 p.c.

En revanche, le nombre de logements mis en chantier a fortement baissé par rapport aux chiffres élevés du premier trimestre. Même si l'on a enregistré une légère reprise en juillet (204 000) par rapport à juin (190 000), ce chiffre demeure très inférieur aux 246 000 logements mis en chantier l'an dernier.

Les exportations ont également baissé en mai et en juin, mais se sont légèrement redressées en juillet. Par suite, le Canada a connu un déficit de \$98 millions en juillet, le premier déficit mensuel en 20 mois. Toutefois, pour le premier semestre 1978, l'excédent est de \$2,02 milliards, chiffre de 59 p.c. supérieur à celui du premier semestre de 1977, et des facteurs spéciaux sont probablement à l'origine de la récente faiblesse.

La balance commerciale donnant des signes de faiblesse et les taux d'intérêt aux États-Unis étant en hausse, le dollar a baissé et est tombé au-dessous de 88¢ É.-U. pour la première fois depuis avril. La masse monétaire (M1) a connu des tendances à la hausse dernièrement. Elle a progressé en juillet au taux annuel de 11,8 p.c. et l'accroissement depuis juin 1977, le mois de base des limites de croissance fixées par la Banque du Canada, était de 8,7 p.c. et se situait ainsi presque au milieu des limites de croissance de 7-11 p.c.. Le 26 juillet, la Banque du Canada a relevé d'un demi-point son taux d'escompte et les banques à charte ont suivi le mouvement le 1er août en portant leur taux préférentiel à 9,75 p.c.

Tiré de la *Revue des Affaires* publiée par la Banque de Montréal, septembre 1978.